



Paris, le 11 mars 2010

Objet : Bilan d'étape et point sur les élections au Togo

Madame, Monsieur,

Faisant suite aux rapports que Synergie-Togo vous avait fait parvenir sur le cycle de conférences portant sur le processus électoral du Togo, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le rapport d'étape que notre association a établi à la veille de l'élection présidentielle du 4 mars 2010.

Vous trouverez au début du document, un résumé opérationnel ainsi que l'analyse du fichier électoral que nous avons entreprise, dès que nous avons pu en avoir communication, le 3 mars 2010.

Ce fichier, qui a servi de base à la répartition et à l'acheminement des bulletins de vote n'a pas été communiqué aux candidats. C'est ainsi que le nombre de votants a encore pu être augmenté dans certains bureaux de vote, enlevant toute crédibilité au scrutin.

Nous essayons actuellement d'évaluer l'impact que cette double manipulation du fichier (avant et pendant le scrutin) a pu avoir sur les résultats attribués aux différents candidats. Cette analyse est rendue difficile par le caractère massif des manipulations à l'échelle des préfectures d'où le candidat sortant tire l'essentiel des suffrages qui lui sont attribués. La compilation intermédiaire des procès-verbaux issus des bureaux de vote complique également les corrections portant sur les manipulations pendant le scrutin.

Deux faits particulièrement graves observés avant et après le scrutin sont également à noter :

Un protocole d'accord signé le 23 Décembre 2009 entre le gouvernement, la CENI (Commission Nationale Electorale Indépendante) et le PNUD, soutenu par l'Union Européenne, prévoit un système satellitaire, «VSAT », qui devait être utilisé pour la transmission des résultats au niveau des commissions électorales locales sur l'étendue du territoire. Or, à la veille du scrutin, le gouvernement fait installer clandestinement au siège de la CENI, un appareillage de transmission des résultats du scrutin, utilisant le réseau national de télécommunication qui a contribué aux résultats très contestés de la présidentielle de 2005, en violation des dispositions du protocole précité. La mise en place de ce circuit parallèle ne figure ni dans le Projet d'Appui au Processus Electoral (PAPE), ni dans le budget qui soutient ce projet.

Par ailleurs, quelques jours après le scrutin, des éléments des forces de sécurité ont investi le centre de traitement informatique des données électorales du Front républicain pour l'alternance et le changement (FRAC), embarquant le matériel informatique ainsi que les procès-verbaux collectés par les délégués du FRAC dans les bureaux de vote, et arrêtant les personnes qui s'y trouvent, et ceci en présence de plusieurs journalistes et du président de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation récemment mise en place par le gouvernement.

Tous ces faits sont de nature à faire peser sur les élections présidentielles de 2010 au Togo, de sérieux doutes sur sa transparence et sur la vraie restitution des résultats.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez avoir et vous prions de croire, Madame Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le Président  
Camille, Lawson-Body